



GARE AUX CONGÉS ANNUELS

Le 18/11/2020

Le Pôle Traction, lors de la CSE du 17 novembre 2020, a interpellé le département concernant l'écrêtement des CA. Nous avons demandé que les salariés puissent reporter un plus grand nombre de jours, au vu des circonstances de cette année 2020 compliquée. Le département se cache derrière GIS (direction générale) qui a interdit cette solution dans l'entreprise sauf sur bus car il avait une pénurie de machinistes cet été. Comme quoi, c'est quand ça les arrange !

Le Pôle Traction rappelle à l'ensemble des salariés qu'en fin d'année, tous les agents qui auront plus de 6 jours de CA à prendre les perdront définitivement le 31/12/2020.

Pour ces collègues (à priori nombreux cette année), nous les invitons soit à utiliser leurs CA en posant des journées, soit de les mettre sur un CET dans lequel ils ont la possibilité de monter 8 jours max par an (l'ouvrir si ce n'est pas encore fait), soit enfin, de faire don de ces jours, comme le prévoit la loi MATIS. Celle-ci permet à des collègues de rester au côté de proches en fin de vie en utilisant ces dons de jours.

En tout cas le Pôle Traction vous déconseille de perdre ces jours au profit de l'entreprise qui ne se gênera pas pour en profiter.

ADHÉRER AU PÔLE TRACTION C'EST DÉFENDRE TES DROITS ET TA RÉMUNÉRATION !